

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **12 mai 2021**, à 18 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
François Michon (Saint-Luc)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Richard Lachance (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Monsieur Steve Lapointe, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Magloire, est présent à la rencontre.

Et sont absents à cette séance:

Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, agit comme secrétaire de l'assemblée, Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Madame Zoé Couture, directrice du développement économique, Mathieu Turcotte, coordonnateur à l'aménagement et Madame Linda Gilbert.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-05-05

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de

la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-06

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03.01 - Séance ordinaire du 14 avril 2021

03.02 - Séance extraordinaire du 5 mai 2021

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

04.01.03 - Rapports financiers de la MRC des Etchemins
2020

04.02 - Ressources humaines

04.02.01 - Présence de Samantha Lachance et Marilyne
Dorval

04.02.02 - Nommer un comité de sélection pour
embauche d'un officier municipal en bâtiment
et en environnement

04.02.03 - Chargé de projet - surveillance travaux
renovation siège social

04.03 - LÉGISLATION

- 04.03.01** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle numéro 137-21
 - 04.04** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 04.04.01** - Informations de la directrice générale
- 05** - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 05.01** - Avenant 2020-6 PAU-PME
 - 05.02** - PLAN DE RELANCE - SUIVIS DE DOSSIER
 - 05.02.01** - Transformation église Saint-Benjamin - Demande de délai au 6 juillet 2021
 - 05.02.02** - Nordika Nutraceutiques - Demande de délai au 30 juin 2021
 - 05.02.03** - G.C. Bois Franc
 - 05.02.04** - Érablière Roy et Pépin - Retrait de la demande
 - 05.02.05** - Parc industriel Saint-Zacharie - Retrait de la demande
 - 05.02.06** - Mandat au Comité de gestion pour autoriser des délais
 - 05.03** - Campagne de visibilité - Autobus STLévis - Québecor
 - 05.04** - Mise à jour des panneaux des relais d'information touristique
 - 05.05** - Plan d'intervention et d'affectation des ressources - Réseau Accès entreprise Québec
- 06** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01** - Intervention du préfet
 - 06.01.01** - Covid-19 - nombre de cas actifs par MRC et par municipalité
 - 06.02** - Intervention des membres des comités
 - 06.02.01** - Nomination des représentants à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
 - 06.02.02** - Nommer deux maires pour analyse des projets P.A.G.I.E.P.S.
 - 06.02.03** - Parc régional du Massif du Sud - Nomination
 - 06.02.04** - Nommer une personne par intérim au Comité d'analyse du Fonds culturel
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20
 - 08.02** - Nommer Samantha Lachance fonctionnaire désignée application règlement 96-10 (cours d'eau)
 - 08.03** - Demande d'exclusion à la CPTAQ: Municipalité de Sainte-Aurélie
 - 08.04** - Demande d'autorisation à la CPTAQ: Municipalité de Saint-Cyprien
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Nomination d'une firme d'avocats pour représenter la MRC dans le cadre de la poursuite numéro 300-17-000013-217

11.02 - PIIRL

12 - AFFAIRES NOUVELLES

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

14 - DEMANDE D'APPUI

14.01 - Centre universitaire des Appalaches

14.02 - MRC Matawinie - Demande d'appui pour conditions Réseau Accès entreprise Québec

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean

15.02 - MRC de Portneuf - assouplissements à la Loi sur les ingénieurs

15.03 - Convocation assemblée générale annuelle du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

15.04 - MRC de Montcalm - Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes

15.05 - Correspondance Bertrand Goulet - 3e lien

16 - DIVERS

16.01 - Tournoi de golf 2021 de la Chambre de commerce Bellechasse-Étchemins

16.02 - Emprise ferroviaire

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-05-07

03.01 - Séance ordinaire du 14 avril 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 et son ajournement soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-08

03.02 - Séance extraordinaire du 5 mai 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2021 soit et
est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

04.01 - Administration

2021-05-09

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et
totalisant sept cent vingt et un mille quarante-cinq dollars et soixante-dix
cents (721 045,70 \$) incluant la rémunération du personnel, soient
adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette
assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce
Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2021-05-10

04.01.03 - Rapports financiers de la MRC des Etchemins 2020

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2021, lors du Comité de travail du
Conseil de la MRC des Etchemins, Monsieur Claude Arguin de la firme
comptable Blanchette Vachon a procédé à la présentation du rapport
des vérificateurs et des états financiers pour l'exercice se terminant le
31 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins
approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que
préparés par la firme Blanchette Vachon pour l'exercice financier se
terminant le 31 décembre 2020;

QUE les membres du Conseil félicitent M. Martin Roy, directeur général
adjoint et Marie-Josée Fontaine, technicienne à l'administration pour la
préparation des dossiers reliés aux états financiers annuels;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique
Vien, soit et est autorisée à signer les rapports financiers pour l'exercice
se terminant le 31 décembre 2020, et à en transmettre copie au
ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 - Ressources humaines

04.02.01 - Présence de Samantha Lachance et Marilyne Dorval

Madame Zoé Couture présente madame Marilyne Dorval nouvelle agente au développement économique et monsieur Mathieu Turcotte présente madame Samantha Lachance nouvelle ingénieure en foresterie. Les maires leur souhaitent la bienvenue.

2021-05-11

04.02.02 - Nommer un comité de sélection pour embauche d'un officier municipal en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement a été affiché et que des candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de sélection pour procéder aux entrevues des candidats retenus;

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Gagnon a été nommée sur le comité de sélection pour ce poste au mois de mai 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE madame la mairesse Lucie Gagnon, la directrice générale Dominique Vien et le coordonnateur du service de l'aménagement et l'urbanisme monsieur Mathieu Turcotte formeront le comité de sélection pour l'embauche d'un officier municipal en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-12

04.02.03 - Chargé de projet - surveillance travaux rénovation siège social

CONSIDÉRANT QU'au Comité de travail du 5 mai 2021, les élus ont décidé de retenir les services d'un chargé de projet pour surveiller les travaux de réfection du futur siège social;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale madame Dominique Vien et le représentant du Comité déménagement ont rencontré monsieur Jacques Pouliot et qu'ils recommandent de retenir les services de celui-ci aux conditions discutées;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins retient les services sur une base ponctuelle de monsieur Jacques Pouliot à titre de chargé de projet pour la surveillance des travaux de réfection du futur siège social qui devrait prendre fin en septembre 2021.

QU'un emploi surnuméraire de nature temporaire est créé pour le temps des travaux de réfection du siège social. La charge de travail est évaluée à environ 15 (quinze) heures par semaine. Monsieur Pouliot travaille sous la supervision de la directrice générale, madame Dominique Vien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 - LÉGISLATION

04.03.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle numéro 137-21

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Camil Turmel maire de Lac-Etchemin, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 137-21 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins;
- dépose le projet de règlement numéro 137-21 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins.

Camil Turmel, maire

04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.04.01 - Informations de la directrice générale

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

05.01 - Avenant 2020-6 PAU-PME

Dépôt de document.

05.02 - PLAN DE RELANCE - SUIVIS DE DOSSIER

2021-05-13

05.02.01 - Transformation église Saint-Benjamin - Demande de délai au 6 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2019 par la résolution 2019-05-17, le Conseil de la MRC a autorisé l'octroi de 125 000 \$ à la Municipalité de Saint-Benjamin pour le projet de transformation de l'église locale en centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet devait prendre fin en 2020 selon le formulaire de demande d'aide financière déposé au Plan de relance économique des Etchemins le 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le 10 février 2021 par la résolution 2021-02-20, le Conseil de la MRC a autorisé un délai au 10 juin 2021 pour que la municipalité confirme la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2021, évoquant des délais supplémentaires occasionnés par l'organisation d'une consultation publique sur le projet, la direction générale de la municipalité a transmis un courriel à la MRC, lui demandant officiellement de reporter cet échéancier au 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 15 avril 2021 d'accepter la demande de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder un délai supplémentaire au 6 juillet 2021 à la Municipalité de Saint-Benjamin pour qu'elle confirme à la MRC la réalisation de son projet de transformation de l'église locale en centre multifonctionnel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-14

05.02.02 - Nordika Nutraceutiques - Demande de délai au 30 juin 2021

CONSIDÉRANT QUE le 9 décembre 2020 par la résolution 2020-12-19, le Conseil de la MRC a autorisé l'octroi de 150 000 \$ à l'entreprise Nordika Nutraceutiques inc. pour son projet de microproduction de cannabis à Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'insère dans l'appel à projets structurants de la phase 3 du Plan de relance économique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière était conditionnelle à ce que l'entreprise transmette à la MRC une confirmation écrite d'un avocat ou d'un notaire mentionnant que l'argent des partenaires privés nécessaire à la réalisation du projet est disponible et placé dans un compte en fidéicommiss au 10 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 7 avril 2021, évoquant des délais supplémentaires occasionnés par la pandémie de la COVID-19, l'entreprise a transmis une demande officielle à la MRC des Etchemins pour que ce délai soit porté au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 15 avril 2021 d'accepter la demande de l'entreprise;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder un délai supplémentaire au 30 juin 2021 à l'entreprise Nordika Nutraceutiques inc. pour la transmission à la MRC d'une confirmation écrite d'un avocat ou d'un notaire confirmant que l'argent des partenaires privés nécessaire à la réalisation du projet est disponible et placé dans un compte en fidéicommiss.

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-15

05.02.03 - G.C. Bois Franc

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marco Tanguay, président de l'entreprise G. C. Bois Franc a déposé le 31 octobre 2018 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du premier appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consistait à effectuer une modernisation de son système de classification;

CONSIDÉRANT QU'un soutien maximal de 38 340 \$ a été consenti à ce projet lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2018 par la résolution 2018-11-17;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 26 838 \$ a été versé à G. C. Bois Franc à la signature du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QU'à plus d'une reprise depuis la signature du protocole d'entente avec la MRC, le promoteur a failli à ses engagements;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 22 mars 2021, d'envoyer une lettre par courrier recommandé au promoteur pour l'informer que la MRC des Etchemins résilie le protocole d'entente conclu pour son projet Modernisation du système de classification et exige le remboursement des sommes versées car il n'a pas respecté les conditions, obligations et stipulations prévues audit protocole;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'envoyer une lettre par courrier recommandé au promoteur pour l'informer que la MRC des Etchemins résilie le protocole d'entente conclu pour son projet Modernisation du système de classification et exige le remboursement des sommes versées car il n'a pas respecté les conditions, obligations et stipulations prévues au protocole d'entente signé avec la MRC des Etchemins.

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-16

05.02.04 - Érablière Roy et Pépin - Retrait de la demande

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2021 par la résolution 2021-04-28, le Conseil de la MRC a autorisé l'octroi de 85 000 \$ à l'entreprise Érablière Roy & Pépin inc. pour son projet d'aménagement d'un centre de bouillage acéricole à Saint-Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet était notamment conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique au 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 21 avril 2021, le président de l'entreprise a indiqué à la MRC des Etchemins que le projet n'irait pas de l'avant;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins retirent l'offre de 85 000 \$ à l'Érablière Roy & Pépin inc. pour son projet d'aménagement d'un centre de bouillage acéricole.

QUE le montant de 85 000 \$ réservé pour ce projet soit remis dans le volet Projets structurants de la phase 3 du Plan de relance économique;

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-17

05.02.05 - Parc industriel Saint-Zacharie - Retrait de la demande

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2021 par la résolution 2021-04-22, le Conseil de la MRC des Etchemins a autorisé l'octroi de 42 500 \$ à la municipalité de Saint-Zacharie pour son projet d'agrandissement du parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet était notamment conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique au 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2021 la municipalité a transmis à la MRC la résolution 171-05-21 adoptée par le Conseil municipal de Saint-Zacharie lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution confirme l'annulation du projet d'agrandissement du parc industriel de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE MAIRE SUPPLÉANT DE SAINT-MAGLOIRE MONSIEUR STEVE LAPOINTE,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins retirent l'offre de 42 500 \$ à la Municipalité de Saint-Zacharie pour son projet d'agrandissement du parc industriel.

QUE le montant de 42 500 \$ réservé pour ce projet soit remis dans le volet Projets réguliers de la phase 3 du Plan de relance économique.

QUE le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-18

05.02.06 - Mandat au Comité de gestion pour autoriser des délais

CONSIDÉRANT QUE les contraintes et retards causés par la pandémie occasionnent des délais aux promoteurs qui ont déposé des projets dans le cadre du Plan de relance, projets qui ont été analysés le 22 mars 2021 par le Comité de gestion;

CONSIDÉRANT QU'avec l'approbation d'un délai supplémentaire ces promoteurs seront en mesure de réaliser leur projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins mandate le Comité de gestion du Plan de relance pour faire l'analyse des demandes de délai et les accorder s'il juge la demande recevable pour les dossiers analysés le 22 mars 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-19

05.03 - Campagne de visibilité - Autobus STLévis - Québecor

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins mène actuellement une campagne d'attractivité touristique pendant le mois de mai à TVA et sur les panneaux d'affichage Outfront de la région de Québec;

CONSIDÉRANT QU'une campagne de visibilité sur les autobus de la Société de transport de Lévis (STLévis) agirait en complémentarité avec ces deux actions publicitaires;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Québecor en date du 6 mai 2021 au montant de 9 846,60 \$ avant taxes pour deux murales arrières et une mini-murale de côté sur les véhicules de la STLévis datée du 6 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la portée de cette action s'étendra pendant huit semaines sur la Rive-Sud et sur la Rive-Nord de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la promotion des attraits touristiques des Etchemins est un incontournable pour faire rayonner le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la proposition de Québecor au montant de 9 846,60 \$ avant taxes pour mener une campagne d'affichage de huit semaines sur les autobus de la STLévis.

QUE cette campagne promotionnelle comprendra l'affichage du visuel de Tourisme Etchemins sur deux murales arrières et une mini-murale de côté des autobus.

QUE la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-20

05.04 - Mise à jour des panneaux des relais d'information touristique

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins effectue aux trois ans la mise à jour de ses panneaux touristiques dans les relais d'information situés à Lac-Etchemin, à Saint-Magloire et à Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, les panneaux touristiques n'ont pas été mis à jour en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la promotion des attraits touristiques et que l'accueil des visiteurs dans la région passent notamment par les relais d'information touristique;

CONSIDÉRANT QU'il importe de mettre à jour ces outils promotionnels pour faire rayonner l'offre touristique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes locales ont répondu à la demande d'offre de service transmise par la MRC le 20 avril 2021 :

- Agence Lenox (2 400 \$ plus taxes)
- Imprimerie Appalaches (1 175 \$ plus taxes)
- Renard Solutions Marketing (985 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse est celle de Renard Solutions Marketing;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise l'octroi d'un contrat de 985,00 \$ plus taxes à la firme Renard Solutions Marketing pour la mise à jour, la réimpression et l'installation des panneaux touristiques dans les relais d'information de Lac-Etchemin, de Saint-Magloire et de Saint-Prosper;

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-21

05.05 - Plan d'intervention et d'affectation des ressources - Réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT QUE le 10 février 2021 par la résolution 2021-02-22, le Conseil de la MRC des Etchemins a autorisé la signature de la convention d'aide financière du programme Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce programme est de permettre aux MRC d'avoir accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière du programme précise que la MRC doit produire et soumettre au Ministre de l'Économie et de l'Innovation du Gouvernement du Québec au plus tard le 15 mai 2021 un plan d'intervention et d'affectation des ressources correspondant à la réalité et aux défis de son milieu;

CONSIDÉRANT QU'un Comité aviseur composé d'élus et d'intervenants du milieu a été formé pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité aviseur se sont réunis le 10 mai 2021 pour proposer des bonifications au Plan d'intervention et d'affectation des ressources élaboré par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention et d'affectation des ressources est un plan annuel, évolutif et flexible, qui permettra à la MRC d'atteindre ses objectifs en matière de développement économique.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins est en accord avec les bonifications apportées par les membres du Comité aviseur au Plan d'intervention et d'affectation des ressources.

QUE le document "Réseau Accès entreprise Québec - Plan d'intervention et d'affectation des ressources – MRC des Etchemins" ci-joint soit et est adopté tel que déposé.

QUE le document "Réseau Accès entreprise Québec - Plan d'intervention et d'affectation des ressources – MRC des Etchemins" soit publié sur le site web de la MRC des Etchemins à la suite de son approbation ministérielle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Richard Couët a participé à différentes rencontres dont Comité déménagement, Versant Sud du Massif du sud, CADMS, réunion de démarrage du projet de réfection du futur siège social, PDZA.

06.01.01 - Covid-19 - nombre de cas actifs par MRC et par municipalité

Monsieur Camil Turmel nous entretient des statistiques Covid de notre région et des aspects négatifs de la façon de comptabiliser les cas.

06.02 - Intervention des membres des comités

- Madame Lucie Gagnon a participé à la Table de concertation des aînés des Etchemins de même qu'une rencontre de la Table de concertation des aînés de la Chaudière-Appalaches. Elle mentionne que le 1er octobre est la journée des aînés et qu'elle aura pour thème cette année 'Les aînés toujours présents';

- Monsieur René Allen a participé à une rencontre de la SADC et rappelle que l'organisme a un programme d'aide pour les entreprises qui mériterait d'être publicisé dans la MRC, il a eu une rencontre avec Malcom Savard.

2021-05-22

06.02.01 - Nomination des représentants à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 27 novembre 2019, monsieur le maire Réjean Bédard a été nommé représentant au Conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et également représentant à l'assemblée générale annuelle de l'agence en plus de monsieur le maire François Michon;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 25 novembre 2020, le Conseil de la MRC a reconduit jusqu'en novembre 2021 les représentants de la MRC sur les différents organismes vu l'état d'urgence sanitaire en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire Réjean Bédard est nommé représentant désigné au Conseil d'administration de l'Agence. Messieurs Réjean Bédard et François Michon sont nommés représentants désignés pour l'assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-23

06.02.02 - Nommer deux maires pour analyse des projets P.A.G.I.E.P.S.

CONSIDÉRANT QU'un projet a été déposé au P.A.G.I.E.P.S. (Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale) et que le comité doit en faire l'analyse;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse des demandes P.A.G.I.E.P.S. était composé de monsieur le maire Joey Cloutier qui a démissionné, de madame la mairesse Marielle Lemieux qui est dans l'impossibilité d'y assister et de la directrice générale, madame Dominique Vien;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre du comité est prévue le 18 mai 2021 et que deux maires doivent être nommés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme madame Lucie Gagnon en remplacement de Joey Cloutier et monsieur Richard Lachance par intérim jusqu'au retour de madame Lemieux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-24

06.02.03 - Parc régional du Massif du Sud - Nomination

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit avoir une représentation sur le conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC désigne madame Dominique Vien, directrice générale, pour siéger au conseil d'administration de la CADMS.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-25

06.02.04 - Nommer une personne par intérim au Comité d'analyse du Fonds culturel

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été déposées au Fonds culturel à la suite de l'appel à projets;

CONSIDÉRANT QUE les demandes doivent être analysées par le Comité le 18 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse Marielle Lemieux fait partie du Comité d'analyse et qu'elle est dans l'impossibilité d'y assister;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE madame la mairesse Rachel Goupil est nommée par intérim membre du Comité d'analyse du Fonds culturel jusqu'au retour de madame Lemieux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun projet.

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2021-05-26

08.01 - Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Samantha Lachance au poste d'ingénieure forestière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 11 et 13 du règlement 134-20, l'application de ce règlement, incluant la signature et l'émission des

certificats d'autorisation, doit être assurée par un fonctionnaire désigné par résolution du Conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins désigne madame Samantha Lachance et monsieur Mathieu Turcotte à titre de fonctionnaires désignés pour l'application du Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-27

**08.02 - Nommer Samantha Lachance fonctionnaire désignée
application règlement 96-10 (cours d'eau)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce tel que prévu à l'article 104 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gabriel Gosselin est la personne désignée responsable de l'application du règlement numéro 96-10;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins désire nommer une deuxième personne à ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté des Etchemins nomme madame Samantha Lachance, à titre de personne désignée responsable de l'application du règlement no 96-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-28

08.03 - Demande d'exclusion à la CPTAQ: Municipalité de Sainte-Aurélie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie souhaite l'exclusion de la zone agricole permanente d'une partie de son territoire et dépose une demande à cet effet à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'exclusion d'une superficie approximative de 4 hectares appartenant au lot 5 178 984 du cadastre du Québec afin de permettre le lotissement de 4 terrains donnant accès à la zone de villégiature (zone blanche) en bordure du lac Joli;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit fournir un avis motivé en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi qu'un avis relatif à la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la demande d'exclusion d'une superficie d'environ 4 hectares sur une partie du lot 5 178 984 du cadastre du Québec que s'apprête à déposer la municipalité de Sainte-Aurélie auprès de la CPTAQ, le tout en tenant

compte de l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi et déposée en annexe à la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins considère que la susdite demande d'exclusion est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-29

08.04 - Demande d'autorisation à la CPTAQ: Municipalité de Saint-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet visant l'aménagement d'un sentier pédestre public en périphérie immédiate de son périmètre d'urbanisation, sur un immeuble lui appartenant (lot 3 914 915), la municipalité de Saint-Cyprien doit intervenir en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien a déposé un formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ dans le cadre de ce projet (dossier 431381);

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ demande à la MRC des Etchemins de lui transmettre une recommandation à l'égard du susdit projet par le biais d'une résolution émanant du conseil de la MRC, en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation doit inclure une indication quant à la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et des dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD
LACHANCE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins estime que la demande d'autorisation telle que formulée par la municipalité de Saint-Cyprien devrait être accordée et ce considérant l'analyse des critères de l'article 62 (voir annexe).

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins considère que le projet tel que soumis à la CPTAQ par la municipalité de Saint-Cyprien est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun dossier.

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2021-05-30

11.01 - Nomination d'une firme d'avocats pour représenter la MRC dans le cadre de la poursuite numéro 300-17-000013-217

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins ont été mises en cause dans le dossier opposant la Station touristique Massif du Sud (STMS) et la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) concernant la vente de terrains survenue le 6 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

DE nommer monsieur Martin Bouffard, avocat de la firme Morency société d'avocats pour représenter la MRC des Etchemins qui a été mise en cause dans le dossier opposant la STMS et la CADMS.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11.02 - PIIRL

Un représentant du ministère des Transports sera invité au prochain Comité de travail pour répondre aux questions des maires.

12 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucun dossier.

14 - DEMANDE D'APPUI

2021-05-31

14.01 - Centre universitaire des Appalaches

CONSIDÉRANT l'importance de la présence du Centre universitaire des Appalaches (CAU) à proximité de notre territoire;

CONSIDÉRANT les nombreux services universitaires offerts par le CAU aux personnes et organisations de notre milieu qui contribuent au développement éducationnel, social et économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie le Centre universitaire des Appalaches dans sa demande d'aide financière auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-32

14.02 - MRC Matawinie - Demande d'appui pour conditions Réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la convention d'aide financière que

chaque municipalité régionale de comté recevra 900 000 \$ d'ici au 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum deux ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE dès la première année, chaque municipalité régionale de comté devra dépenser 300 000 \$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE malgré toute la bonne volonté des municipalités régionales de comté d'embaucher deux ressources additionnelles ou plus, il est quasi impossible de dépenser ces 300 000 \$ dès la première année de la convention;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

DE demande au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention afin de permettre de dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés.

DE transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Économie et de l'Innovation, aux députés de notre MRC et aux MRC du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

2021-05-33

15.01 - Organisme de bassin versant du Fleuve Saint-Jean

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme monsieur le maire Réjean Bédard représentant au conseil d'administration de l'Organisme du bassin versant du Fleuve Saint-Jean.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15.02 - MRC de Portneuf - assouplissements à la Loi sur les ingénieurs

Dépôt de document.

15.03 - Convocation assemblée générale annuelle du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Dépôt de document.

15.04 - MRC de Montcalm - Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes

Dépôt de document.

15.05 - Correspondance Bertrand Goulet - 3e lien

Dépôt de correspondance.

16 - DIVERS

2021-05-34

**16.01 - Tournoi de golf 2021 de la Chambre de commerce
Bellechasse-Etchemins**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte une visibilité d'une
somme de 100 \$ lors du tournoi de golf de la Chambre de commerce
Bellechasse-Etchemins et l'inscription au tournoi de madame la
mairesse Lucie Gagnon et monsieur le maire Réjean Bédard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16.02 - Emprise ferroviaire

Information.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-05-35

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 46.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

DOMINIQUE VIEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE